

10.09

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
20 MARS 2018

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 22/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire
6. Préavis No 23/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Closel
7. Préavis No 24/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Raffort
8. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la Commission des finances
9. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 20h05, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et la Secrétaire municipale. **Il** excuse l'absence de M. Rolf Gerber, municipal des finances, ainsi que celle de six Conseillers.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 6

Absents : 2

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et demande si l'ordre du jour suscite des questions.

M. D. Glur indique avoir reçu, comme les autres Conseillers, un e-mail l'informant d'une modification du préavis No 23/2018 mais dit ne pas avoir trouvé la modification en question.

Le Président répond qu'il reviendra sur ce point en cours de séance.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017, approuvé par le Bureau le 27 décembre 2017, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, commençons par quelques activités non officielles qui se sont succédées depuis notre dernière rencontre du 12 décembre 2017.

Dans l'ensemble, je trouve que vous pourriez y être plus présents. Je cite entre autres :

- L'apéritif le 6 janvier ;
- Les explications pour la nouvelle zone réservée le 18 janvier ;
- La soirée organisée par les membres de l'association « Parque pas mon Jorat » le 30 janvier ;
- La soirée du Parc naturel périurbain le 1^{er} mars.

Pour celles et ceux qui désirent soutenir la Fondation Echaud à Cugy, je prends volontiers les inscriptions pour le repas de soutien du 20 avril prochain.

Dans sa séance du 27 décembre 2017, le Bureau a récapitulé les défraiements, payés par la bourse communale, auxquels chacun avait droit pour les séances des commissions et des élections 2017. Il a également approuvé le procès-verbal de notre réunion du 12 décembre.

Le 12 février, nous avons nommé la commission ad hoc qui rapporte ce soir sur les 3 préavis inscrits à l'ordre du jour.

Le 26 février, deux commissions ont été mises en place, soit :

- Pour le préavis concernant la zone réservée de notre commune : le convocateur est M. Valéry Martin, assisté de MM. Yann Bastide, Eric Blaser, Sébastien Gribi et Yves Grosclaude ;
- Pour le préavis concernant la rénovation du Centre Œcuménique : la convocatrice est Mme Martine Ecuyer, assistée de MM. Jean-Bernard Droxler, Benjamin Mathey, Antoine Stadler et Claude Vuilleumier.

Ici un rappel s'impose, l'article 49 du Règlement du Conseil communal prévoit que « *le premier membre d'une Commission la convoque. Il est en principe rapporteur. La Municipalité et le Président du Conseil communal sont informés de la date des séances de toute Commission.* ». Pour le convocateur, il s'agit de deux adresses e-mail à ajouter.

Cela m'amène à vous parler d'ExtraNet. J'espère que chacune et chacun se familiarise avec son accès.

Vous y avez découvert entre autres informations la nouvelle séance agendée avec la Municipalité au mardi 15 mai mais aussi la correction du préavis No 23/2018 à laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Je vous donne encore connaissance du résultat des votations cantonale et fédérales du 4 mars.

Pour l'objet cantonal « Pour le remboursement des soins dentaires », la participation à Froideville a été de 61.79%, pour le canton de Vaud de 55,7%. Résultat pour Froideville : Non à 65%, et pour le canton : Non à 57%.

Pour les votations fédérales, le taux de participation était de 52% pour la Confédération, de 55% pour le canton de Vaud et de 62% pour Froideville.

1. « Nouveau régime financier 2021 » : Oui pour la Confédération à 84,1%, pour le canton de Vaud à 88,2% et pour Froideville à 84,15%.
2. « Suppression des redevances Billag » : Non pour la Confédération à 71,6%, pour le canton de Vaud à 76,5% et pour Froideville à 74,18%.

En vous souhaitant de joyeuses fêtes de Pâques, je vous rappelle le bal du jeudi 29 mars et la salade aux œufs du lundi 2 avril, deux rendez-vous organisés par la société de jeunesse, ainsi que le concert au Centre Œcuménique, le dimanche 29 avril à 17h, auquel vous êtes aussi invités à assister.

C'est ici que se terminent les communications que je désirais vous apporter ce soir. »

Le Président demande si ces communications suscitent des remarques de la part de l'assemblée.

Mme M. Ecuyer indique qu'en tant que convocatrice d'une commission ad hoc, elle n'a malheureusement pas pu avancer car rien n'était prêt du côté de la Municipalité.

M. M. Girod remercie Mme Ecuyer pour son enthousiasme et explique que des séances préparatoires doivent encore avoir lieu et qu'à l'heure actuelle le contenu du futur préavis n'est pas assez défini pour engager des discussions avec la commission ad hoc.

Le Président ajoute qu'il est préférable de nommer une commission un peu trop à l'avance que de le faire lorsque le préavis est déjà terminé. Cela est aussi plus facile pour répartir les Conseillers dans les différentes commissions.

Mme M. Ecuyer demande si les autres membres de la commission ont été avisés de leur participation.

Le Président répond que ce n'était pas encore le cas mais qu'il l'avait mentionné dans ses communications. Il ajoute qu'il est possible pour les Conseillers de faire des remarques aux membres d'une commission.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Le Président demande si ces communications suscitent des remarques de la part de l'assemblée.

M. L. Gattlen souhaite savoir si le marquage des places de parc du cimetière est inclus dans le décompte présenté aujourd'hui.

M. A. Blaser répond que ce n'est pas le cas et que ce marquage se fera en même temps que les autres marquages sur le territoire de la commune, avec un devis global pour toutes les places de parc.

M. L. Gattlen demande s'il est normal de procéder au marquage plus tard et non dès maintenant.

M. J.-F. Thuillard répond que le marquage des places de parc du cimetière représente quelques centaines de francs et que la Municipalité a préféré l'inclure dans le budget en même temps que les autres marquages pour éviter de solliciter l'entreprise responsable à plusieurs reprises et ainsi réduire les coûts.

Le Président remarque que lorsque des manifestations se chevauchent à la grande salle et à la salle de gym, comme c'était le cas le vendredi 16 mars 2018, il est difficile de trouver des places de parc. Il faudrait mieux informer les organisateurs, notamment concernant les places à disposition au Boulodrome.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 22/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire

M. J.-Ph. Rey donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : il ressort de notre étude que la dégradation rapide du raccord de béton sur le chemin du Closel engage la responsabilité de la Commune quant aux dommages aux véhicules riverains résultant de projections de pierres et gravillons.

L'entreprise de génie civil qui a réalisé le raccord défectueux reconnaît la malfaçon et s'engage à assumer tous les frais en découlant. Le montant de sa participation, de CHF 33'000.00, a été établi lors de la mise en soumission des travaux envisagés auprès de deux autres entreprises. L'entreprise fautive est exclue de la réalisation de ces travaux.

Les travaux seront réalisés par étapes, nécessitant la mise en place d'un plan de circulation pour garantir une accessibilité permanente aux riverains. Une coordination particulière est prévue pour l'accès au chantier de la ferme foraine.

La largeur finale du chemin du Closel sera égale à 4,50 m, dimension largement suffisante pour le passage des convois agricoles.

A la question de savoir s'il serait opportun de mettre en place un passage pour piétons, le Syndic nous signale qu'un tel ouvrage ne peut être installé que sur des axes routiers enregistrant le passage de plus de 50 véhicules par heure, ce qui n'est de loin pas le cas ici.

Par contre, il serait peut-être nécessaire que la Municipalité évalue à l'usage la nécessité d'un passage à cet endroit. En effet, il s'agit d'un cheminement piétonnier logique de l'arrêt de bus et de l'école vers les immeubles du Closel ainsi que la ferme foraine. Une augmentation du trafic de piétons et de véhicules (notamment des machines agricoles) peut y être attendue.

L'installation d'un passage doit satisfaire à une norme technique (SN 640 241) qui prend en compte entre autres le nombre de piétons et de véhicules qui y passent. En gros, il doit exister un besoin régulier de traverser. Toutefois cette norme est adaptable, car s'il existe des besoins particuliers par rapport à la priorité (arrêts des transports publics, écoles, etc.), un passage peut être envisagé même pour des fréquences moindres.

Le trottoir actuel et son extension jusqu'au carrefour avec l'entreprise Sinss est effectivement sur domaine privé. Mais il est au bénéfice d'une servitude au profit de la Commune qui en assure donc l'entretien. Cette manière de procéder évite à la Commune de devoir racheter – voire exproprier – les surfaces nécessaires à assurer la sécurité des piétons.

Il ressort de l'étude de ce préavis que la Commission est convaincue du bien-fondé des travaux envisagés par la Municipalité et qu'elle recommande au Conseil d'accepter le préavis No 22/2018 tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission s'est enquis de la pertinence de réaliser le trottoir, arguant que son coût provoquait un dépassement par rapport au montant figurant sur la version de décembre 2017 du plan des investissements (annexe du préavis sur le budget 2018).

La Municipalité a alors porté à la connaissance de la Commission l'existence d'un permis de construire d'un bâtiment de 6 appartements sur la parcelle 976, permis délivré avant le gel des constructions sur la commune de Froideville.

Elle a aussi confirmé la prise en charge, par l'entreprise responsable, de la correction du défaut à hauteur de CHF 32'928.10.

Le coût total du préavis, amortissement et intérêts à un taux de 3 %, se monte à CHF 323'765.00.

Compte tenu des réponses apportées et du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements 20/2017 à hauteur de CHF 200'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. M. Girod explique que l'implantation d'un passage piéton est possible au niveau normatif si 300 véhicules et 50 piétons passent par heure dans les heures de pointe ou si un besoin réel est avéré. Il ajoute qu'actuellement les piétons peuvent déjà emprunter un chemin qui passe par le trottoir du quartier du Closel, le passage piéton de la route de Lausanne, le trottoir le long du chemin de la Vieille Forge et le passage piéton situé près du Café de la Poste.

L'implantation d'un passage piéton menant du côté de la carrosserie implique également l'implantation d'un nouveau trottoir qui devra être réalisé de manière spécifique, avec des abaissements, pour tenir compte des particularités de la situation.

Il précise que cette question sera bien sûr remise à l'ordre du jour si le besoin s'en fait sentir en fonction de l'évolution du quartier mais qu'à l'heure actuelle le passage et la sécurité des piétons sont tout à fait assurés par les infrastructures existantes.

Le Président remercie la Municipalité pour le complément d'information et ouvre la discussion.

M. L. Gattlen demande l'avis de la Municipalité quant à la chronologie des chantiers prévus dans cette zone et à la coordination avec la construction de la ferme foraine, de la voirie et du futur bâtiment d'habitation, notamment quant à la résistance du nouveau revêtement.

M. J.-F. Thuillard récapitule les différents projets en cours :

- La ferme est actuellement en construction et le début de l'activité est prévu cet été ou cet automne ;
- La voirie a malheureusement pris du retard, notamment en raison de mauvaises surprises au niveau financier, et la Municipalité se penche sur le problème avec la Commission des finances. La mise à l'enquête est terminée mais le permis n'a pas encore été délivré ;
- Le permis de construire la parcelle 976 a été délivré vers la fin de l'année 2017 et les propriétaires ont deux ans, plus une année, pour démarrer les travaux mais il s'agit d'un projet privé sur lequel la Municipalité n'a pas plus d'informations.

La Municipalité souhaite refaire rapidement ce chemin car elle a eu beaucoup de plaintes de la part des riverains pour des éclats projetés sur les carrosseries des véhicules, dus à la dégradation très rapide de la route. Des séances sont prévues avec les propriétaires de la ferme pour qu'ils ne soient pas pénalisés par ces travaux.

M. Ph. Heller reconnaît que le chemin est en mauvais état mais se demande s'il ne faudrait pas attendre que les engins de chantier et autres véhicules lourds aient fini de passer. Il demande quelles sont les garanties que la Municipalité peut obtenir de l'entreprise qui refait ce chemin et des entreprises qui l'utiliseront dans le cadre des constructions à venir.

M. A. Blaser répond qu'il a été choisi de procéder à une réfection lourde, par opposition à une réfection légère qui prévoyait seulement de refaire la dernière couche de bitume. La réfection choisie garantit que des véhicules lourds puissent emprunter le chemin sans l'abîmer.

M. P.-A. Barraz demande quel serait le coût approximatif de la création d'un passage piéton, avec les abaissements de trottoir dont il a été question précédemment.

M. M. Girod répond que ce coût n'a pas encore pu être estimé mais que le sujet reviendra si la nécessité s'en fait sentir.

M. P.-A. Barraz explique que la Commission des finances s'est posé la question de l'utilité de l'extension du trottoir, qui a été finalement acceptée, et il trouve que le passage piéton est également un élément sécuritaire important dont il doit être tenu compte.

M. D. Freymond propose, en rapport avec les risques techniques de refaire le chemin avant d'autres chantiers, de refaire le tapis plus tard, ce qui éviterait des problèmes si des enfoncements étaient constatés suite aux autres chantiers.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il est toujours possible d'attendre mais que le problème est la responsabilité de la commune quant aux dégâts dus au mauvais état du chemin. Le projet prévu permet à des camions de 40 tonnes de passer sans soucis. De plus, il y aura toujours du trafic sur ce chemin et il n'est donc pas opportun d'attendre.

M. D. Freymond précise qu'il ne demande pas de reporter la réfection du chemin, mais uniquement la pose du tapis final, soit la dernière couche de la route.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 22/2018 est approuvé. Il y a 1 avis contraire et 8 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 221'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de CHF 221'000.00, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans maximum.

6. Préavis No 23/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Closel

En préambule, **le Président** demande à l'assemblée de modifier le point n°4 « Divers et imprévus (environ 10. %) + arrondi » du chiffre 4 du préavis et de remplacer le montant de CHF 16'300.00 par celui de CHF 12'300.00, ce afin que l'addition des sommes présentes dans le préavis soit correcte.

M. J.-Ph. Rey donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : il apparaît à la Commission qu'il est logique de profiter des travaux de réfection du chemin du Closel pour changer et mettre aux normes la conduite d'eau desservant ce quartier.

Ces changements de conduites font partie des entretiens nécessaires du réseau communal et doivent, dans la mesure du possible, se faire en synergie avec d'autres travaux. Ce remplacement de conduite constitue une étape du bouclage de distribution d'eau potable du quartier.

Ce bouclage, prévu dans le plan d'aménagement des Eaux, devra être réalisé soit par raccordement à la conduite des Services Industriels de Lausanne dans le champ du Closel, soit par un retour sur la rue du Village.

De par la pose d'une borne incendie, ces travaux bénéficient en outre d'une subvention de l'ECA de CHF 18'000.00.

Il ressort de l'étude de ce préavis que la Commission est convaincue du bien-fondé des travaux envisagés par la Municipalité et qu'elle recommande au Conseil d'accepter le préavis No 23/2018 tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la pertinence du remplacement de la conduite d'eau potable est pleinement justifiée dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée. La Commission n'a donc aucune objection à la réalisation du présent préavis.

Le coût total du préavis, amortissement et intérêts à un taux de 3 %, se monte à CHF 133'975.00.

Cet investissement sera amorti par prélèvement à la réserve affectée « Eau », réserve qui se montait à CHF 863'252.59 au 31.12.2016.

Compte tenu de la pertinence de ce préavis et du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements 20/2017 à hauteur de CHF 113'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Miéville demande ce qu'il en est des honoraires prévus pour ce préavis et s'il a été tenu compte des synergies avec le préavis précédent.

M. A. Blaser répond que le bureau d'ingénieurs a pris les normes en vigueur pour déterminer les honoraires mais que les heures sont notées par la suite et qu'il est possible que les honoraires soient au final moins élevés qu'indiqué.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 23/2018 est approuvé. Il y a 1 abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Closel ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 115'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de CHF 115'000.00, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'amortir cet investissement par un prélèvement sur la réserve « eau ».

7. Préavis No 24/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Raffort

M. J.-Ph. Rey donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : il est du devoir de la Commune d'entretenir son réseau de distribution d'eau potable au travers d'un plan directeur des Eaux. Les travaux de changement et de mise aux normes de la conduite eau potable du chemin du Raffort font partie de ces tâches.

La conduite actuelle, en fonte ductile et sous-dimensionnée, passe en grande partie en talus dans des propriétés privées et même sous un garage, ce qui constitue un facteur de risque au regard de la fragilité de la fonte. Ces travaux ayant déjà été reportés maintes fois, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement de cette conduite pour assurer la sécurité d'approvisionnement du quartier.

La grande différence entre le montant figurant au tableau des investissements (CHF 52'000.00) et celui du préavis (CHF 195'000.00) s'explique par le fait que les travaux ayant été reportés à de nombreuses reprises, le premier montant n'a jamais été réactualisé.

Le remplacement d'une borne incendie permet de bénéficier d'une subvention de l'ECA de l'ordre de CHF 30'000.00.

Il est à remarquer que dans le décompte des travaux figure un montant de CHF 5000.00 pour la pose et le raccordement d'un candélabre à remplacer au début du chemin. Ces travaux ressortissent effectivement à un autre domaine que celui des Eaux, mais notre Exécutif a estimé qu'en raison de la faible importance de l'objet, il était disproportionné de créer un préavis distinct pour ces travaux. Pour le cas où ce Préavis serait accepté, il est certain que notre boursière saura effectuer les écritures nécessaires à rétablir la conformité du financement de chaque poste.

Au final, la Commission est convaincue du bien-fondé des travaux envisagés par la Municipalité et recommande au Conseil d'accepter le préavis No 24/2018 tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission s'est étonnée de l'énorme différence entre le montant figurant au plan des investissements et celui proposé pour ce préavis. Le montant figurant sur le plan des investissements provient d'une ancienne estimation ne correspondant pas aux travaux prévus, estimation reportée telle quelle des précédents plans.

Le coût total du préavis, amortissement et intérêts à un taux de 3 %, se monte à CHF 227'175.00.

Cet investissement sera amorti par prélèvement à la réserve affectée « Eau », réserve qui se montait à CHF 863'252.59 au 31.12.2016.

Compte tenu du fait que la réfection de ce tronçon se trouve dans l'ordre de priorité des travaux à entreprendre pour la maintenance du réseau d'eau potable, que la sécurité incendie d'un quartier densément peuplé sera renforcée et malgré le fait que le montant du préavis ne figure sur le plan des investissements 20/2017 qu'à hauteur de CHF 52'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion

M. M. Ducommun perçoit les honoraires comme très élevés, notamment par rapport aux coûts des travaux proprement dits et demande s'il est possible de négocier les tarifs pour passer par exemple à un tarif horaire.

M. J.-F. Thuillard répond que les prix sont à chaque fois négociés le plus possible. Le mandataire actuel, Courdesse & Associés – Ingénieurs et Géomètres SA, est celui qui possède toutes les informations et qui connaît le mieux la commune. La mise en concurrence avec un autre mandataire impliquerait également des coûts, notamment le rachat des informations en possession du mandataire actuel, sans forcément aboutir à une facture moins élevée.

M. M. Ducommun ne jette pas la pierre mais souhaite ouvrir une discussion générale et attirer l'attention de l'assemblée sur le sujet.

M. L. Gattlen demande s'il est possible par exemple de négocier la totalité des préavis d'une année pour obtenir un tarif moins élevé que celui utilisé actuellement.

La Municipalité prend note de cette remarque.

M. Ph. Heller prend la parole en tant qu'ingénieur spécialisé dans le domaine des eaux. Il pense que la facturation horaire est plus chère que le forfait. Il explique que les ingénieurs sont soumis aux règles des marchés publics et travaillent moins chers que certaines autres professions. Pour une éventuelle mise en concurrence, il conseille à la Municipalité de demander au géomètre les plans établis car ceux-ci appartiennent à la commune.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 24/2018 est approuvé. Il y a 1 abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Raffort ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 195'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de CHF 195'000.00, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'amortir cet investissement par un prélèvement sur la réserve « eau ».

8. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la Commission des finances

M. Fabien Nanchen, membre de la Commission des finances, souhaite se retirer. Il est remplacé par la première suppléante, Mme Joanne Kobel Dubail.

Comme nouvelle suppléante à la Commission des finances, **le Président** propose la candidature de Mme Anouck Petoud. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Anouck Petoud est élue tacitement et par acclamation.

9. Propositions individuelles et divers

Le Président passe la parole au Syndic.

M. J.-F. Thuillard félicite et remercie Mme Alice Henry pour ses 35 années au service de la commune.

Elle a débuté son activité le 1^{er} janvier 1983 en qualité d'aide de la Secrétaire municipale, avant de s'occuper de l'agence d'assurances sociales puis de gravir les échelons pour être aujourd'hui Secrétaire municipale et responsable de notre administration. Elle a même été pendant une période Secrétaire du Conseil communal.

Toujours à l'heure, toujours disponible, d'une rigueur intraitable et rarement absente, la Municipalité tenait à remercier sa fidèle collaboratrice devant le Conseil communal pour tout ce qu'elle a fait au cours de ses années au service de sa commune.

L'assemblée applaudit bien fort notre chère Secrétaire municipale !

Mme A. Henry remercie l'assemblée et la Municipalité pour leur gentillesse et dit avoir beaucoup de plaisir dans les contacts qu'elle a avec chacun d'entre nous.

M. Y. Grosclaude constate que chaque matin il y a énormément de véhicules présents au Bas de la Fin et estime qu'il s'agit seulement d'une question de temps avant qu'il y ait un accident.

M. M. Girod rappelle que la Municipalité partage cette perception de la situation.

La Commission de sécurité routière s'est réunie deux semaines avant la séance pour observer la situation et le va-et-vient des véhicules depuis 7h30 jusqu'à 8h00, le résultat étant qu'il y a tellement de véhicules qu'ils bloquent la circulation au rond-point, avec pour seul effet positif de permettre aux piétons de traverser.

Une séance a eu lieu avec l'inspecteur de la signalisation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour préparer un projet actuellement à l'étude pour sécuriser l'environnement complet du Bas de la Fin et du parking scolaire.

La Municipalité reviendra prochainement avec un projet d'amélioration qui devrait largement contribuer à la sécurité routière.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'il faudrait convaincre les parents de ne pas amener leurs enfants à l'école en voiture car Froideville a la chance d'avoir presque 90% des écoliers à moins de 600 m du complexe scolaire.

M. J. Lugin rappelle l'existence de deux lignes de pédibus et que plus les gens qui participent à ces lignes sont nombreux, moins les parents ont de trajets à faire par semaine.

Mme M. Ecuyer demande s'il faudrait faire de la publicité dans le Froideville Infos.

Le Président répond que de la publicité a déjà été faite et que les enseignants en parlent également aux élèves. C'est aussi aux Conseillers de profiter de leur statut pour promouvoir cette façon de se rendre à l'école.

M. D. Freymond explique que pour les réservations de salles sur le site internet, il n'est pas possible de louer deux fois une salle le même week-end en raison des nettoyages à effectuer mais que cela n'est pas forcément visible sur le site. Il propose d'indiquer cela, notamment par l'utilisation d'une couleur spécifique.

Le Président répond qu'il pourrait aussi être possible de faire travailler un employé communal le samedi matin pour les nettoyages et assurer ainsi que la salle soit prête pour le lendemain.

M. S. Zoëll demande si le radar pédagogique pourrait être installé sur le chemin des Pierres non pas pour mesurer la vitesse mais pour faire le comptage des véhicules, ce qui permettrait d'avoir une meilleure idée de l'utilisation de ce chemin s'il faut un jour se déterminer sur son statut.

M. J.-F. Thuillard répond qu'un comptage sera effectué durant la deuxième quinzaine d'avril par la DGMR.

M. L. Ansermoz intervient au sujet des crottes de chiens non ramassées dans le village. Il rappelle les articles 32, 36 lettre a et 68 lettre c du Règlement de police, qui indiquent que les propriétaires sont responsables des salissures de leurs animaux, et remercie l'assemblée de faire passer le mot aux propriétaires de chiens présents à Froideville, même si la grande majorité d'entre eux respectent déjà ces règles.

Le Président ajoute que les propriétaires qui ramassent les crottes de leurs chiens doivent également les jeter dans des poubelles car il en retrouve régulièrement dans sa grange. Il explique également que 30% des avortements du bétail sont dus aux crottes de chiens.

M. Ph. Heller se demande quelles mesures peuvent être prises si on constate la présence de déjections sur la voie publique ou sur des terrains privés.

Le Président répond en souriant que la meilleure méthode est encore de mettre le nez du propriétaire dedans !

M. O. Pittet remarque, dans le même ordre d'idée, qu'il y a de plus en plus de déchets au bord des routes et demande quelle collectivité est en charge du nettoyage.

M. M. Girod explique qu'après la déchetterie, endroit où on retrouve le plus ce genre de déchets, on se trouve sur le territoire cantonal et que le canton envoie régulièrement des cantonniers pour nettoyer. Il y a encore beaucoup d'incivilités, même si notre commune semble relativement préservée.

S'agissant des chiens, il y en a environ 180 déclarés dans la commune et il s'agit bien sûr de la responsabilité personnelle des propriétaires. Il rappelle qu'il est possible de signaler les propriétaires à la commune.

M. S. Zoëll demande ce qu'il en est pour les chevaux, qui font également leurs besoins sur la voie publique et sur les trottoirs.

Le Président répond que les règles sont les mêmes pour tous types d'animaux et rappelle que les chevaux n'ont pas à se promener sur les trottoirs mais doivent rester sur la route.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h18. Il rappelle la date de la prochaine séance, le 15 mai 2018.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin



Le Secrétaire



Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 29 mars 2018



Froideville

1055 Froideville, le 20 mars 2018

Greffier Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 20 mars 2018

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Apéritif du Nouvel-An

Nous avons dénombré plus d'une centaine de citoyens ayant répondu à l'invitation de la Municipalité à l'occasion de l'apéritif du Nouvel-An le 6 janvier dernier. Cette affluence prouve que cette rencontre, permettant de sympathiques moments d'échanges entre la population et les municipaux, semble être encore et toujours fortement appréciée par les participants.

2. Rencontre avec les sociétés locales

Quinze sociétés locales, sur les vingt inscrites à l'administration communale, ont pris la peine d'assister à la deuxième rencontre des sociétés locales avec la municipalité, version 2016-2021. Sans se substituer à feu l'USL (Union des Sociétés Locales), la Municipalité estime ce moment d'échanges avec les sociétés, et surtout entre ces dernières, très important. En effet, cette réunion permet de planifier l'utilisation des salles communales, de discuter des satisfactions et inquiétudes des uns et des autres, et surtout de partager un moment de convivialité.

3. Zone réservée communale

L'enquête publique concernant la zone réservée communale s'est déroulée du 10 janvier au 9 février 2018. Pendant la durée de l'enquête, comme le prévoit la législation en vigueur, la Municipalité a organisé une séance publique d'informations. Une soixantaine de citoyens ont assisté à la présentation de cette zone, découlant de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire).

Notre aménageur, Monsieur Blanc du bureau Parel, notre avocat-conseil, Me Haldy, ainsi que la Municipalité, ont donné diverses explications et répondu aux questions des personnes présentes.

Le préavis de cette zone réservée communale, ainsi que les propositions de réponses aux opposants, seront à l'ordre du jour du prochain Conseil agendé avec votre bureau au 15 mai prochain.

4. Préavis No 14/2017 – remplacement des collecteurs EU/EC du tronçon Joran-Ravevres

Crédit accordé: CHF 78'000.00

Frutiger, travaux de génie-civil: CHF 71'973.95
Courdesse & Associés, honoraires: CHF 13'300.00

Dépassement: CHF 7'273.95

Ce dépassement de 9,33 % est dû au fait que le descriptif des travaux avait été établi par le bureau d'ingénieurs Courdesse & Associés en réutilisant les mêmes matériaux pour le remblayage de la fouille.

Une mauvaise surprise totalement imprévue est apparue lors de la creuse (remblai inutilisable). En effet, il s'est avéré que ce matériau devait être évacué en décharge contrôlée. Dès lors, 167 m3 de matériaux ont dû être évacués et remplacés, ce qui justifie cette différence de coût par rapport au crédit accordé.

5. Préavis No 15/2017 – aménagement de 6 places de parc à proximité immédiate du cimetière

Crédit accordé: CHF 73'000.00

Frutiger, travaux de génie-civil: CHF 58'759.80
Courdesse & Associés, honoraires: CHF 12'000.00
Etat de Vaud, enquête: CHF 71'294.80

Economie: CHF 1'705.20

Ces 6 places sont maintenant à disposition des visiteurs du cimetière.

Le marquage au sol sera effectué en même temps que celui prévu pour les autres parkings de la commune.

6. Inauguration de la bibliothèque du Haut-Talent

Pour rappel, une bibliothèque scolaire et publique intercommunale a été ouverte dans le collège du Chêne, en août 2017.

A ce jour, la fréquentation dans cet établissement est très encourageante. En effet, le personnel de la bibliothèque reçoit dans ces locaux une moyenne de quelque 45 personnes les mardis, de 35 personnes les jeudis et de 25 les samedis, parents ou enfants. Des animations publiques sont également régulièrement organisées.

L'ensemble des membres du Conseil communal et les habitants de la commune sont invités à participer aux festivités de son inauguration, qui aura lieu le samedi 5 mai 2018, dès 11h00. Le programme des festivités fera l'objet d'un flyer et paraîtra dans le prochain Froideville-information.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter et vous remercions de votre attention.

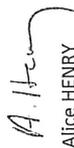
Le Syndic:



Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:



Alice HENRY